

Liste d'adresses:

Chemin de la Pointe de Bilfot
Chemin des Galets Bleus
Chemin du Moulin de Craca
Côte des Terres-Neuvas
Hent Bihan
Hent Goa Leu
Hent Porzh Ar Bérezed
Hent Poull Hamig
Hent Straou Glève
Hent Toul Dour (du n°5 au n°11 & du n°16 au n°26B)
Impasse de Kermoal
Impasse de la Plage
Lieu-dit Kerminalaouët
Lieu-dit Kermoal
Lieu-dit Minard
Lieu-dit Mongoarou
Lieu-dit Pont Huon
Lieu-dit Poul Rouzigou
Lieu-dit Run Baelan
Lieu-dit Run Dans
Lieu-dit Run Daol
Lieu-dit Traou an Dour
Lieu-dit Vantan Veur
Route de Bréhec
Route de Kerbenes
Route de Kerdaniou
Route de Kerminalouet
Route de Kervorn
Route de la Corniche
Route de la Croix aux Outils
Route de Lan Mest Ar Vilin
Route de Minard
Route de Port Lazo
Route de Pouldu
Route de Run Dogan
Route des Islandais
Route des Pêcheurs
Route des Pommiers
Route du Cap Horn
Route du Cosquer
Route du Moulin Minard
Route du Questel
Route du Vieux Four
Rue de la Chapelle Saint-Riom
Rue de l'Armor Izel
Rue des Camélias

Rue du Petit Train
Rue Goaleve
Rue Grav Louedec
Rue Hent Coat Lerien
Rue Hent Goas Craca
Rue Hent Porzh Loaz (du n°9 au n°29 & du n°18 au n°38)
Rue Hent Run Tanet
Rue Traou Kertanguy
Venelle de l'Armorizel



Une question ? Un doute ?
Le réflexe Hoali !



C'est dans la poche...
Application disponible sur
App Store et Google Play

ou notre site internet
www.guingamp-paimpol-agglo.bzh



LA COLLECTE DES DÉCHETS DU 1^{er} JUILLET AU 31 AOÛT

Cet été, une collecte complémentaire des ordures ménagères est proposée. La carte de votre secteur ainsi que la liste des rues collectées sont indiquées au verso de ce calendrier.

LES JOURS DE COLLECTE habituels



MERCREDI
semaine impaire



MERCREDI
semaine paire



VENDREDI
semaine impaire

LA COLLECTE ESTIVALE complémentaire



Collecte sélective : toutes les deux semaines.



Collecte des ordures ménagères : toutes les semaines (uniquement du 7 juillet au 22 août 2025).

Juillet		Août	
1 M		1 V	
2 M	27	2 S	
3 J		3 D	
4 V		4 L	
5 S		5 M	
6 D		6 M	32
7 L		7 J	
8 M		8 V	
9 M	28	9 S	
10 J		10 D	
11 V		11 L	
12 S		12 M	
13 D		13 M	33
14 L		14 J	
15 M		15 V	
16 M	29	16 S	
17 J		17 D	
18 V		18 L	
19 S		19 M	
20 D		20 M	34
21 L		21 J	
22 M		22 V	
23 M	30	23 S	
24 J		24 D	
25 V		25 L	
26 S		26 M	
27 D		27 M	35
28 L		28 J	
29 M		29 V	
30 M	31	30 S	
31 J		31 D	

Les bacs doivent être présentés à la collecte, la poignée face à la chaussée, sur le domaine public, la veille au soir ou avant 6h du matin et être rentrés après la collecte. Les bacs doivent être maintenus dans un état constant de propreté par l'utilisateur.

● Collecte sélective ● Collecte ordures ménagères

La qualité du tri, ça compte !



Biodéchets

Résidus alimentaires et déchets verts du jardin



Collecte sélective

COLLECTE DU TRI EN VRAC
INUTILE DE LAVER LES EMBALLAGES,
IL SUFFIT DE BIEN LES VIDER

Tous les emballages et papiers



Emballages en verre

SANS LES BOUCHONS
ET LES COUVERCLES
INUTILE DE LAVER LES
EMBALLAGES, IL SUFFIT
DE BIEN LES VIDER



Ordures ménagères

COLLECTE EN SAC